



PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT



CHARTRE DES DROITS DES FEMMES DANS LE SPORT

Préambule :

Le sport est un droit humain fondamental et un catalyseur essentiel du développement personnel, social et culturel. La participation pleine, sûre et équitable des femmes et des filles est une condition indispensable à la promotion de l'égalité des sexes et de la dignité humaine. À travers cette Charte, Panathlon International engage les institutions sportives, les gouvernements et la société civile à protéger et à promouvoir les dix droits suivants par le biais de politiques publiques contraignantes et de pratiques inclusives.

Les 10 principes fondamentaux

1. Garantie de l'égalité des chances

Les institutions garantissent à chaque femme et à chaque fille un accès égal à la pratique sportive à tous les niveaux (éducatif, récréatif et compétitif). Toutes les barrières qui limitent l'accès aux installations, aux ressources et aux financements en fonction du genre doivent être supprimées, conformément aux principes de *la Charte Olympique*.

2. Obligation de garantir un environnement sûr et protégé

Chaque organisation sportive a le devoir de garantir des environnements exempts de harcèlement, d'abus et de violence. Des canaux de signalement indépendants et sécurisés ainsi que des protocoles de protection axés sur la protection des victimes doivent être mis en place, conformément aux normes internationales *du CIO* et *de la CEDAW* (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)

3. Équité dans la gouvernance et le leadership

Les institutions doivent garantir aux femmes un accès égal aux postes de direction, de gestion et de décision. La présence des femmes au sein des instances dirigeantes est souhaitable pour une gouvernance sportive équitable et démocratique.

4. Valorisation de la visibilité et du mérite

Les médias, les sponsors et les institutions s'engagent à garantir une couverture médiatique équitable des compétitions féminines. Les résultats doivent être reconnus sans stéréotypes de genre, en valorisant l'excellence des athlètes au même titre que celle des hommes, conformément à la *Déclaration de Brighton et d'Helsinki*.

5. Protection de la santé et de la maternité

L'accès à des soins médicaux spécifiques et sensibles aux questions de genre est garanti. Les institutions assurent la pleine protection de la maternité.



VILLA QUEIROLO

Via Aurelia Ponente 1 - 16035 Rapallo (GE) - I

Tél. +39/0185/65295-6

www.panathlon-international.org



PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

6. **Égalité économique et égalité des récompenses**

Le principe de *l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale* s'applique. Les prix, les incitations financières et les bourses d'études, en particulier celles provenant de fonds publics, doivent être réparties équitablement entre les athlètes féminines et masculins.

7. **Accès à la formation professionnelle et aux qualifications**

Les institutions garantissent un accès égal aux programmes de formation continue pour des rôles tels que ceux d'athlètes, d'entraîneurs, d'arbitres et de dirigeants, en favorisant le développement professionnel des femmes dans tous les domaines techniques.

8. **Droit à l'information et à l'éducation égalitaire**

Les systèmes éducatifs doivent promouvoir l'égalité des sexes dans le sport dès l'enfance. Chaque femme doit être informée de ses droits et avoir accès à des programmes éducatifs favorisant la conscience de soi et le leadership.

9. **Promotion de l'inclusion et de la diversité**

Un environnement sportif inclusif est garanti pour chaque femme, indépendamment de sa race, de sa classe sociale, de son orientation sexuelle, de son handicap ou de sa religion. La diversité est reconnue comme une valeur fondamentale pour l'enrichissement de la culture sportive mondiale.

10. **Rôle de premier plan dans la politique sportive**

Les femmes doivent agir en tant que partenaires à part entière dans l'élaboration des lois et des politiques publiques en matière de sport. Leur participation active aux processus décisionnels est une condition nécessaire à la réalisation des *Objectifs de développement durable (ODD)* des Nations Unies.

Conclusion

Par la présente Charte, le Panathlon International s'engage à traduire ces droits en pratiques efficaces, durables et mesurables, en promouvant une nouvelle éthique sportive mondiale.

Références

Le Panathlon International - District Brésil a élaboré cette charte. Ce document a ensuite été révisé par la CCRE et le CI du PI en vue de son adoption par Panathlon International.

Gand, 6 juin 2026



VILLA QUEIROLO

Via Aurelia Ponente 1 - 16035 Rapallo (GE) - I

Tél. +39/0185/65295-6

www.panathlon-international.org